

## LA QUERELLE NÉOLITHIQUE

# Le côté juridique du débat autour de Glozel

*Les plaintes, semble-t-il, vont  
se multiplier*

Paris, 11 janvier. — Sur requête de MM. Claude et Emile Fradin, propriétaires du champ de Glozel, en plus de M. Dussaud, conservateur du Musée du Louvre, un gérant du journal où ont paru des informations que MM. Fradin jugent diffamatoires, vient d'être assigné devant le tribunal de la Seine.

### LE DOCTEUR MORLET NE PORTE PAS PLAINTÉ CONTRE M. SEYMOUR DE RICCI

M. Salomon Reinach et M. Seymour de Ricci ont écrit au « Journal » pour protester contre les paroles diffamatoires envers le docteur Morlet, que son reporter avait attribuées à M. Seymour de Ricci, et qui, en réalité, n'ont jamais été prononcées.

Le « Journal » ayant rectifié, M. le docteur Morlet n'a pas déposé sa plainte.

### LE COMTE BEGOUEN POURSUIT LE PROFESSEUR LOTH

Paris, 11 janvier. — Cependant que l'attention se porte tout entière sur les Fradin, un second procès se prépare, c'est, celui-ci, un procès de savants.

M<sup>e</sup> Maurice Garçon qui, déjà est chargé de la défense de M. Dussaud a reçu, en effet, ce matin de Toulouse, une dépêche expédiée par M. le comte Louis Begouen, professeur à la Faculté des Lettres de cette ville, et préhistorien bien connu. Le comte Begouen s'estime diffamé par les accusations que M. Loth vient de porter contre lui dans son cours du Collège de France. Il vient donc d'adresser à M. Maurice Croiset, administrateur général du Collège de France, une plainte contre M. Loth et de charger M<sup>e</sup> Maurice Garçon de poursuivre le professeur en diffamation.

(Voir la suite en 2<sup>e</sup> page)

## Les incidents juridiques sur Glozel

(Suite)

### UNE LETTRE DE M. MENDES-CORREIA

Le professeur Mendés-Corrêa a adressé au directeur du « Journal des Débats » la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

M. l'abbé Breuil prétend, dans sa lettre au *Journal des Débats*, du 31 décembre, réduire l'importance de l'analyse de la parcelle osseuse que j'ai prélevée sur un fémur de Glozel, au point de vue de la démonstration de l'authenticité de ce gisement. Je crois que mon éminent collègue ne se refusera pas à croire que la signification variable de la minéralisation pour la chronologie des ossements anciens est un sujet de la connaissance des mes élèves de paléontologie et de préhistoire.

Mais ce que M. l'abbé Breuil ne veut pas remarquer c'est que l'attitude des adversaires de Glozel et de quelques membres de la Commission n'a pas été uniforme avant et après la publication des résultats définitifs de l'analyse.

Celle-ci a mérité leur intérêt le plus vif quand on avait inexactement annoncé que *les os conservaient toutes leurs matières organiques*. Maintenant elle ne présente pour eux aucune importance, puisqu'elle démontre *l'état avancé de minéralisation de ces os*. Cette diversité d'attitudes montre bien que le réquisitoire de la Commission contre Glozel n'est pas la conséquence d'une enquête réalisée sans préjugés, où les arguments favorables à l'authenticité ne furent pas oubliés comme ils l'ont été.

J'étudie maintenant avec un calme absolu ce rapport et la réponse du docteur Morlet. Jusqu'à présent, rien n'a réussi à ébranler ma conviction de l'authenticité de Glozel qui n'est pas contestable par le fait que les objets sont placés debout ou horizontalement. On ne peut pas dire la même chose des arguments anti-glozéliens. En rappelant le mot célèbre de Rochefort, ce sont des histoires qui ne tiennent pas debout, ni même très couchées.

En vous remerciant d'avance de la publication de cette lettre, je vous prie Monsieur le Directeur, d'agréer mes salutations les plus distinguées.

A. A. MENDES-CORREIA,

Professeur à l'Université de Porto.

### Le cours de M. Loth sur Glozel, a-t-il été interdit ?

Paris, 11 janvier. — Aucune décision n'a encore été prise, ce matin, par M. Maurice Croiset, administrateur du Collège de France, à la suite de la demande d'interdiction des cours de M. Loth, demande formulée par l'assemblée des professeurs du Collège. M. Maurice Croiset se refuse de faire toute déclaration.

D'autre part, un de nos confrères parisien annonce qu'il n'est pas exact que le cours de M. Loth ait été interdit. M. Croiset, administrateur du Collège de France, seul qualifié pour prendre une semblable décision, l'a démentie formellement. M. Loth fera donc samedi sa quatrième conférence sur Glozel.

Le Moniteur  
12/01/1928

Bibliothèque Maison de l'Orient



146260